



## PRESENTATION DE LA SECTION TERTIAIRE

BAC PRO En 3 ans  
Comptabilité et Secrétariat

Rentrée 2009

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez inscrire votre enfant à l'Institution Notre Dame de la Providence, pour la section tertiaire.

### **Vous trouverez dans cette pochette :**

1. **Un bref historique de l'Institution.**
2. **Les contacts.**
3. **La présentation de la section tertiaire.**
4. **Le site internet de la Providence.**
5. **Le mode d'emploi pour consulter absences et notes de votre enfant.**
6. **Le coût d'un Lycéen en section tertiaire.**
7. **La présentation de l'association des parents d'élèves (APEL).**
8. **Les conditions Financières.**
9. **Une demande d'autorisation de prélèvement.**
10. **Demande et Autorisation de Prélèvement.**

**Des portes ouvertes le Samedi 28 mars** sont proposées aux élèves qui souhaitent découvrir la section photographie. Vous pouvez nous contacter au 03 29 56 96 66 ou au 03 29 56 17 77.

Nous souhaitons qu'elle retienne votre attention et sommes à l'écoute de toutes demandes complémentaires.

G.A. Massoni

P.S. Le projet éducatif de l'Institution est remis aux familles pendant l'entretien qui précède l'inscription

14, Rue Pasteur 88109 SAINT DIE Cedex  
Tel : 03.29.56.17.77 - Fax : 03.29.55.33.64  
e-mail : [prodie2@scolalor.net](mailto:prodie2@scolalor.net)  
[www.providence-stdie.com](http://www.providence-stdie.com)

## BREF APERCU HISTORIQUE

En **1762**, un jeune vicaire de Metz et une ouvrière d'un atelier de tissage, ouvraient à St Hubert (Moselle) la première école des Soeurs de la Providence. Grande était l'ignorance et plus grande encore la misère des campagnes : de cette double constatation avait jailli l'intuition de l'Abbé Jean Martin Moÿe : envoyer aux populations des campagnes, des jeunes filles, pour partager leur vie et instruire les enfants.

Très vite les écoles se multiplient en Lorraine. En **1784**, le chanoine RAULIN, ami de Jean Martin Moÿe en établit une à Saint-Dié. Elle accueillait 150 enfants du Faubourg Saint Martin. Mais elle disparut à la Révolution. La tourmente passée, l'école est rétablie et confiée à une jeune religieuse, Soeur Victoire THOMAS. Après des débuts difficiles, l'école est autorisée en **1817**. Soeur Victoire dirige avec courage cette école pendant un demi-siècle selon l'esprit du Père Moÿe. En **1831** l'école compte 130 élèves. En **1846** Soeur Victoire construit des classes nouvelles, ouvre un internat et bâtit la chapelle actuelle.

Après la première guerre mondiale, l'école ne cesse de se développer. Un cours commercial, embryon de l'actuel Lycée Professionnel est ouvert en **1925**. En **1929** un nouveau bâtiment s'élève, celui qui abrite les classes du collège aujourd'hui. En **1939**, l'établissement passe à l'enseignement secondaire et les premiers bacs sont subis avec succès dès **1941**. En **1948** le cours technique qui existait depuis 1925 est officiellement reconnu. Puis s'amorce une période de construction : **1951-52** un nouvel internat, rue Pasteur ; 1959 un premier bâtiment est érigé rue d'Hellieule.

Les bâtiments s'ajoutent les uns aux autres : **1981-82** construction rue d'Hellieule d'un second bâtiment; **1987** : construction d'un bâtiment rue de la Gare **1997** : rue d'Hellieule construction d'un gymnase et d'une salle d'exposition ; **2004** : rue d'Hellieule, construction d'un nouveau bâtiment de restauration scolaire et restructuration des rez-de-chaussée.

En **2004**, après 220 ans de présence, les Sœurs de la Providence annoncèrent qu'elles remettaient à l'Evêque de St Dié, la charge de l'établissement. En septembre **2005**, la dévolution de la tutelle de l'établissement au profit du diocèse de St Dié est célébré en présence de l'Evêque, des Sœurs, de l'ensemble de l'équipe éducative et des familles.

Aujourd'hui, l'équipe éducative reste l'artisan d'un même projet éducatif, toujours dans l'esprit du Bienheureux Jean Martin MOYE, dans une école qui veut rendre les jeunes capables de responsabilités et de liberté face aux défis que lance le 21ème siècle.

L'INSTITUTION NOTRE DAME DE LA PROVIDENCE

est un ensemble scolaire composé de trois unités pédagogiques

ECOLE – COLLEGE – LYCEE PROFESSIONNEL

Chef d'établissement coordinateur de l'ensemble scolaire  
et  
Directeur du Collège et du Lycée Professionnel :

**Gérard Antoine MASSONI**  
14 rue Pasteur 88100 SAINT DIE  
Tel : 03.29.56.17.77 – Fax : 03.29.55.33.64  
e-mail : [prodie2@scolalor.net](mailto:prodie2@scolalor.net)  
[www.providence-stdie.com](http://www.providence-stdie.com)

Adjoint de Direction

**Christophe VINCENT**

Directeur de l'Ecole :

**Stéphanie MULLER**  
5 rue d'Hellieule 88100 SAINT DIE  
Tel : 03.29.56.17.77 – Fax : 03.29.56.21.64  
e-mail : [prodie1@scolalor.net](mailto:prodie1@scolalor.net)

Services communs Ecole – Collège – Lycée Professionnel

- Accueil  
- Signalement absences Ecole  
- Prise de rendez-vous auprès  
des directeurs et des enseignants

**Marie DEMETZ**  
Tel : 03.29.56.17.77

- Secrétariat

**Marie Claude YUNG**  
Tel : 03.29.56.96.58

- Economat  
- Facturation

**Béatrice BOCQUEL**  
Tel : 03.29.56.96.57

- Educateur/Animateur  
- LP Vie du lycée

**Petit IGNATIO**  
Tel : 03.29.56.96.63 ou 03.29.56.17.77 Poste 24

- Educateur/Animateur  
- Collège Vie du collège

**Pauline BARTHEMEMY (4° et 3°)**  
**Maryse HIRT (6° et 5°)**  
Tel : 03.29.56.96.63 ou 03.29.56.17.77 Poste 24

## BAC PROFESSIONNEL TERTIAIRE

A l'issue de la classe de 3e, les élèves pourront intégrer une classe de 2<sup>nd</sup> BAC professionnelle : Ils préparent un Bac Professionnel en 3 ans.

Nous leur proposons deux options possibles :

*Option A : Secrétariat*  
*Option B : Comptabilité*

### Enseignement général :

Français, Mathématiques, Langues vivantes, histoire, Géographie, V.S.P (Vie Sociale et Professionnelle), EPS, Arts appliqués, Economie et Droit.

### Enseignement professionnel :

#### Secrétariat :

- Manipulation du poste informatique,
- Utilisation des logiciels WORD et ACCES (présentation de courrier, publipostage,...),
- Organisation du poste de travail (aménagement, principes d'ergonomie...),
- Communication générales (repérer les différentes formes de communication...),
- Rédaction de courrier et lettre de tout type (Utilisation du langage commerciale),
- Organiser, mettre à jour et créer des plannings et rendez-vous,
- Gérer des dossiers, prendre note, participer aux tâches liées au suivi du personnel,
- Répondre à des situations difficiles, gérer des conflits liés à l'entreprise...
- Rédaction de compte-rendu, de synthèse...
- Organiser et planifier des déplacements, réunion ou manifestations courantes...

#### Comptabilité :

- Connaître le rôle de l'entreprise, sa classification, ses partenaires,...
- Manipulation de logiciels EXCEL, COMPTABILITE, COMERCIALE
- Analyser les principes comptables (le flux, le bilan, le compte,...)
- Aborder le plan comptable, le fonctionnement des comptes,
- Les procédures d'enregistrement (la pré-comptabilisation, le journal...)
- Rechercher les fournisseurs, la commande et la livraison
- La facturation et l'enregistrement comptable, les stocks, les règlements et encaissements
- La comptabilité clients et fournisseurs (vérification, préparation, contrôle et imputation)
- Les opérations de trésorerie, la TVA, les charges du personnel (état de rapprochements, paie, déclarations sociales et fiscales,...)
- Le suivi des clients et des fournisseurs
- Amortissement des immobilisations.

La formation en Bac Professionnel inclut 16 semaines de stage en entreprise au cours des trois années de formation.

Le Bac Professionnel est une base SOLIDE d'insertion professionnelle. Mais il n'exclut pas la poursuite d'études

SITE INTERNET DE LA PROVIDENCE  
[www.providence-stdie.com](http://www.providence-stdie.com)

Veillez trouver ci-dessous la page d'accueil de notre site Internet que vous pouvez consulter à tout moment.

Vous y trouverez :

- les dates des conseils de classes dans la rubrique Collège ou Lycée,
- les menus de vos enfants servis au self service en cliquant sur REST-SCOLAIRE, ils seront mis à jour régulièrement,
- les différents numéros de téléphone pour nous contacter,
- des renseignements divers sur l'école, le collège ou le lycée.

**N'hésitez pas à le consulter régulièrement !**

INSTITUTION NOTRE DAME DE LA PROVIDENCE - - Windows Internet Explorer

http://www.providence-stade.com/service/ShowInfo?Id=3633PR-1RP

Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?

INSTITUTION NOTRE DAME DE LA PROVIDENCE - Page Outils

# Escole Scolar NOTRE DAME DE LA PROVIDENCE

Escole  
Collège  
Lycée Professionnel

GRANDIR ENSEMBLE GRANDIR ENSEMBLE GRANDIR ENSEMBLE

- Accueil
- Ecole
- Collège
- Lycée Pro
- APEL
- Contact
- Pres-Scolaires
- UNSS
- Option Sport
- Découverte Pro
- CDI
- Site Thésée



La communauté éducative de la Providence vous souhaite une heureuse année 2007.

Portes ouvertes le samedi 24 mars 2007  
de 9 H à 12 H  
et de 13 H 30 à 16 H 00

↳ Généralisation Seolinfo, outil destiné aux parents (cliquez sur la flèche)

Site de la section Photo  
<http://www.lapropphoto.org> ( à voir absolument)

En Bref

- plquette collège
- plquette lycée
- Leasez
- Flor

ACCUEIL

Internet 100%

demarrer INSTITUTION NOTRE... FR 11:42

# SCOLINFO



Ce service proposé par l'Institution vous permet de voir, en temps réel les informations concernant votre enfant. En utilisant les codes proposés par l'établissement, vous pouvez voir les absences, retards, sanctions, notes et emploi du temps

- **Conditions particulières**

Vous devez posséder une connexion Internet  
Internet Explorer 6  
Acrobat Reader si vous voulez imprimer

- **Connexion au site.**

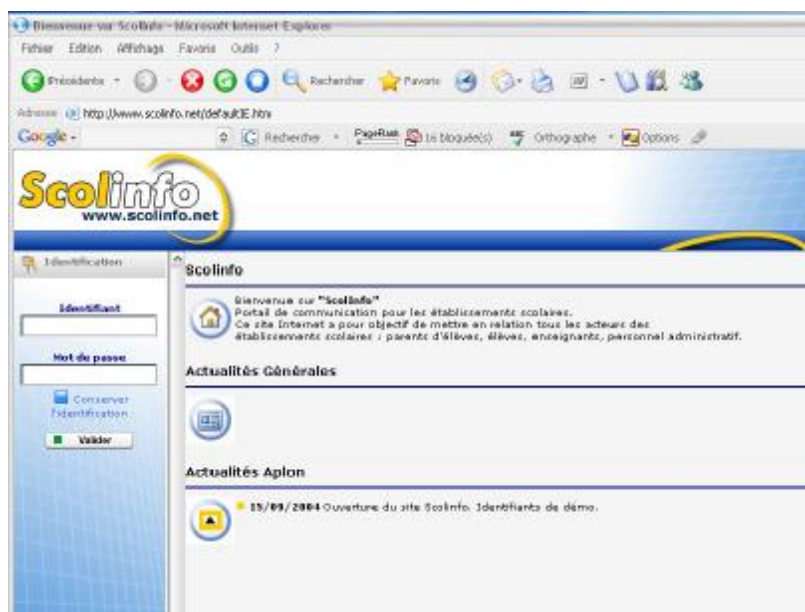
Dans votre navigateur, vous devez taper l'adresse suivante : <http://www.scolinfo.net>



Vous arrivez à l'écran ci-contre.

Vous devez mettre dans **Identifiant** et **Mot de passe**, les informations données par le secrétariat. **Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules.**





Remarque : si vous avez deux enfants, il n'y a qu'un seul identifiant.

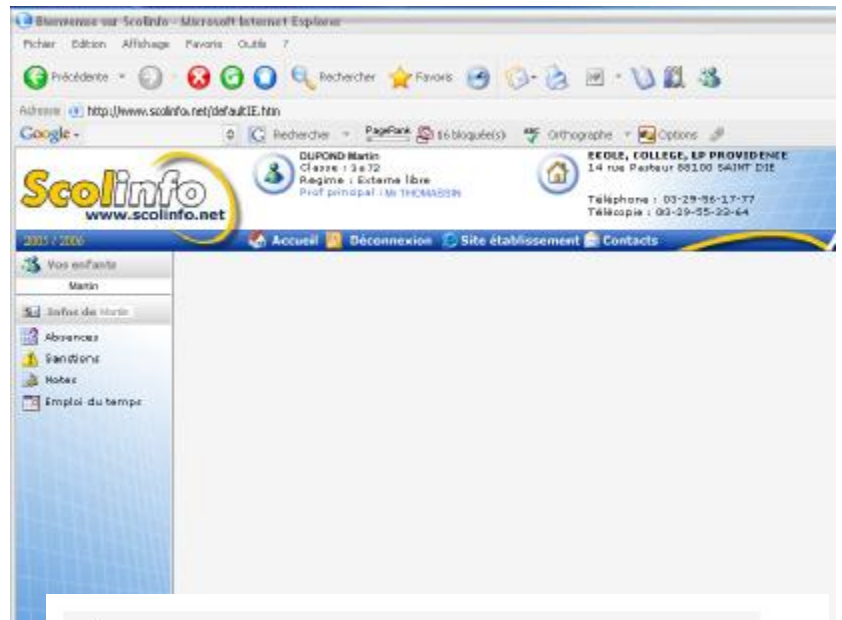


## • Choix des rubriques

Une fois l'identification réussie, vous devez obtenir l'écran ci contre :

Vous avez le choix entre 4 rubriques

-  Absences
-  Sanctions
-  Notes
-  Emploi du temps



Voyons en détails les différentes parties

### Absences

Cliquez sur l'icône suivante



Vous obtenez l'écran ci-contre

Ceci correspond à l'ensemble des absences et des retards depuis le début de l'année scolaire

| Absences  |   |
|---|---|
|  | ✓ Absence du mercredi 19 octobre 2005 de 07:55 à 11:50<br>Motif : Maladie<br>Justifiée        |
|   | ✓ Absence du mardi 18 octobre 2005 de 07:55 à 16:55<br>Motif : Maladie<br>Justifiée           |
|   | ✓ Retard du lundi 17 octobre 2005 de 13:50 à 16:55<br>Motif : Maladie<br>Justifié             |
|   | ✓ Retard du mardi 11 octobre 2005 de 07:55 à 08:12<br>Motif : Rendez-vous médical<br>Justifié |
|   | ✗ Absence du vendredi 30 septembre 2005 de 14:50 à 15:50<br>Motif : Inconnu<br>Non justifiée  |
|   | ✓ Retard du jeudi 29 septembre 2005 de 07:55 à 08:05<br>Motif : Transport<br>Justifié         |

### Sanctions

Cliquez sur l'icône suivante



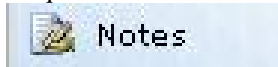
Vous obtenez l'écran ci-contre

Ceci correspond à l'ensemble des sanctions depuis le début de l'année scolaire

| Sanctions   |  |
|---|--|
|  | ✓ jeudi 22 septembre 2005 - Donnée par :<br>Motif : Transgression de règles Sanction : 1 Retenue comportement<br>Effectuée le mercredi 28 septembre 2005 |
|   | ✓ jeudi 15 septembre 2005 - Donnée par :<br>Motif : Transgression de règles Sanction : 1 Retenue comportement<br>Effectuée le mercredi 21 septembre 2005 |

### Notes

Cliquez sur l'icône suivante



Vous obtenez l'écran ci-contre

Ceci correspond à l'ensemble des notes depuis le début de l'année scolaire

L'onglet *Relevé de notes* vous permet d'obtenir l'ensemble des notes. Vous pouvez changer bien sur la période de visualisation en cliquant sur la double flèche au bout du cadre période

| Notes                                      |         |       |
|--|---------|-------|
| Matière                                    | Noyenne | Notes |
| Moyenne générale Monsieur ZENNER           | 9,2     |       |
| ... Moyenne Littéraire                     | 9,7     |       |
| ..... Français Monsieur ZENNER             | 9,3     |       |
| ..... Hist Geo Ed Civique Monsieur BRULLIA | 10      |       |
| ..... Anglais 1 Madame COLENO              | 2,3     |       |
| ..... Espagnol 2 Madame DEGRELLE           | 8,8     |       |
| ... Moyenne scientifique                   | 7,8     |       |
| ..... Mathématiques Madame MAHMOUDI        | 5,3     |       |

|  |  |
|--|--|
| Période : 2ème période - du 08/10/2005 au 02/12/2005   |  |
| Année scolaire 2005/2006 - du 02/09/2005 au 04/07/2006 |  |
| 1er trimestre 2005/2006 - du 02/09/2005 au 02/12/2005  |  |
| 1ère période - du 02/09/2005 au 07/10/2005             |  |
| 2ème période - du 08/10/2005 au 02/12/2005             |  |
| ZENNER   | 2ème trimestre 2005/2006 - du 03/12/2005 au 10/03/2006 |
|  | 3ème période - du 03/12/2005 au 20/01/2006             |
|  | 4ème période - du 22/01/2006 au 10/03/2006             |
| ER   | 3ème trimestre 2005/2006 - du 11/03/2006 au 19/05/2006 |
|  | 5ème période - du 11/03/2006 au 19/05/2006             |
| sieur BRULLIA  |  |

L'onglet *bulletin* vous permet de voir et d'imprimer le bulletin scolaire correspondant à la période choisie. Si les enseignants formulent les appréciations par informatique, vous les verrez apparaître

L'onglet *général* vous permet d'avoir le récapitulatif de l'ensemble des notes

#### 📅 Emploi du temps

Cliquez sur l'icône suivante



Vous obtenez l'écran ci-contre

Vous pouvez donc visualiser l'emploi du temps de votre enfant

| Emploi du temps |               |                              |                               |                              |
|-----------------|---------------|------------------------------|-------------------------------|------------------------------|
|                 | Lundi         | Mardi                        | Mercredi                      | Jedi                         |
| 07:55 - 08:55   | <b>YDC</b>    | 07:55 - 08:55<br><b>PHYS</b> | 07:55 - 08:55<br><b>TECHN</b> | 07:55 - 08:55<br><b>MATH</b> |
| zenner          | zenner        | henry                        | thomassin                     | mahmoudi                     |
| salle :223      | salle :222    | salle :401                   | salle :124                    | salle :124                   |
| 09:50 - 09:50   | 09:50 - 09:50 | 09:50 - 09:50                | 09:50 - 09:50                 | 09:50 - 09:50                |
| <b>LATIN</b>    | <b>AGLI</b>   | <b>PHYS</b>                  | <b>FRANC</b>                  | <b>FRANC</b>                 |
| zenner          | michel        | henry                        | zenner                        | zenner                       |
| salle :223      | salle :512    | salle :212                   | salle :223                    | salle :223                   |
| 10:00 - 11:00   | 10:00 - 11:00 | 10:00 - 11:00                | 10:00 - 11:00                 | 10:00 - 11:00                |
| <b>FRANC</b>    | <b>DP</b>     | <b>FRANC</b>                 | <b>SVT</b>                    | <b>SVT</b>                   |
| zenner          | thomassin     | zenner                       | zorba                         | zorba                        |
| salle :223      | salle :odi    | salle :223                   | salle :211                    | salle :211                   |
| 10:55 - 11:55   | 10:55 - 11:55 | 10:55 - 11:55                | 10:55 - 11:55                 | 10:55 - 11:55                |
| <b>H GEO</b>    | <b>ESPI</b>   | <b>H GEO</b>                 | <b>DP</b>                     | <b>DP</b>                    |
| brullard        | degnelle      | brullard                     | thomassin                     | thomassin                    |
| salle :221      | salle :224    | salle :221                   | salle :cdi                    | salle :cdi                   |
|                 |               | 13:05 - 14:05                |                               |                              |
|                 |               | <b>DP</b>                    |                               |                              |
|                 |               | thomassin                    |                               |                              |

|  |
|--|
| <p><b>COÛT DE BASE D'UN LYCEEN<br/>2009-2010</b></p> |
| <p><b>BAC PRO TERTIAIRE</b></p>                      |

**Le coût d'un élève externe [369.00 €]** comprend la contribution familiale, l'ensemble des fournitures et des consommables (dessin, technologie, etc...) et les différentes cotisations (diocésaine, enseignement catholique et sportive).

**Le coût de la demi-pension [1134.00 €]** (= coût d'un élève externe [369.00 €] + Coût de la demi-pension [765.00 €] : Le prix de la demi-pension correspond à quatre repas (lundi, mardi, jeudi, vendredi) sur l'ensemble des semaines ouvrables de l'année scolaire, ce prix ne tient pas compte de la réduction liée aux périodes de stages, variable selon le niveau de scolarité.

|                         | Prélèvement<br>Automatique<br>En 9 fois | Règlement<br>Par chèques<br>Ou en espèces<br>Tous les 2 mois | Règlement<br>Annuel<br>En 1 fois |
|-------------------------|---|--|----------------------------------|
| Elève externe           | 41.00 €                                 | 74.80 €  | 369.00 €                         |
| Elève demi-pensionnaire | 126.00 €                                | 226.80 €   | 1134.00 €                        |

- ✓ le prix du ticket pour un repas occasionnellement est de **5,70 €**
- ✓ Pour mémoire : le tarif en 2008/2009 s'élevait à 2.40 € par séance pour les élèves extérieurs à Saint-Dié
- ✓

|   |
|---|
| <p>Aide possible pour les élèves du Lycée professionnel</p> |
|---|

- Bourses nationales d'études ( se renseigner auprès de M. Ignatio).
- Fonds social cantine pour les ½ pensionnaires (se renseigner auprès du Chef d'établissement).
- Aides spécifiques et particulières des conseils régionaux pour le transport (se renseigner auprès de Melle Demetz).

|   |
|---|
| <p>Une <u>réduction sur la contribution familiale</u> est accordée dès le deuxième enfant dans l'établissement :</p> <p>Remise de 5 % sur la contribution familiale du 2<sup>ème</sup> enfant</p> <p>Remise de 10 % sur la contribution familiale du 3<sup>ème</sup> enfant</p> <p>Remise de 15 % sur la contribution familiale du 4<sup>ème</sup> enfant</p> |
|---|

**L'Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre**  
**vous souhaite la bienvenue.**

L'APEL est au service de la Communauté Educative.

L'APEL est là pour :      *Vous représenter*  
                                    *Vous accueillir*  
                                    *Vous informer*  
                                    *Animer.*

L'APEL a un rôle :      *D'écoute et de dialogue*  
                                    *D'action, en participant à toutes les relations internes et externes de l'établissement, telle que*  
                                    *fêtes, activités para-scolaires, activités religieuses...*

Si vous désirez nous rejoindre au sein de l'Association pour participer à la vie de l'Etablissement Notre Dame de la Providence.

*Ecrivez-nous à :                      APEL Notre Dame de la Providence*  
  *14 rue Pasteur*  
  *88109 SAINT-DIE Cedex*

*Ou prenez contacte avec M. VANDENHELSEN Fabrice au : 06-64-34-03-32 ou par mail au*  
*« [apeldelaprovidence@gmail.com](mailto:apeldelaprovidence@gmail.com) ». Un forum est à votre disposition à l'adresse suivante*  
*: « <http://apel-de-la-providence.xooit.fr/> »*

Pour répondre à la demande des familles et améliorer le fonctionnement du service comptabilité, nous établissons **une seule facture annuelle** au cours du mois de Septembre.

A/ **LA FACTURE ANNUELLE** comprendra :

- **LA CONTRIBUTION FAMILIALE** : Tout ce qui n'est pas prit en charge par l'état et les collectivités (loyer, entretien des locaux, entretien et achat du matériel scolaire...)
- **L'ENSEMBLES DES FOURNITURES** : Les Fournitures scolaire et les consommables (Dessin, Technologie, Photocopies,...)
- **AUX DIFFERENTES COTISATIONS** : Cotisation Diocésaine, enseignement catholique et sportive.

**En cas de modifications intervenant en cours d'année, une facture rectificative sera établie.**

B/ **VOUS AVEZ LE CHOIX ENTRE TROIS MODES DE REGLEMENT :**

Le changement du mode de règlement est à adresser au Chef d'établissement au plus tard pour le 5 septembre. Ce choix étant définitif pour l'année.

Ø **LE REGLEMENT EN UNE FOIS**

Dès réception de la facture annuelle vous libérant de tout souci pour l'année complète. Cela peut être une bonne manière d'employer l'allocation de rentrée scolaire.

Ø **LE REGLEMENT PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE**

pour utiliser ce mode de règlement, compléter **l'autorisation de prélèvement jointe** à cette plaquette et fournir **un relevé d'identité bancaire**.

Neuf prélèvements seront effectués tous les 5 de chaque mois, du mois d'octobre au mois de juin. L'échéancier se trouvera sur la facture annuelle.

Pour éviter les frais bancaires inutiles, il est nécessaire de veiller au bon approvisionnement du compte.

Ø **LE REGLEMENT PAR CHEQUE OU EN ESPECES TOUS LES DEUX MOIS**

le règlement devra intervenir pour le 5 de chacun des mois que vous trouverez précisés sur la facture annuelle (octobre, décembre, février, avril, juin).

Les règlements étant relativement peu espacés, en cas de retard, un rappel vous sera systématiquement envoyé à partir du 15 du mois de règlement. Cette mesure est destinée à éviter des cumuls de règlements qui ne sont pas toujours faciles à gérer dans une trésorerie familiale.

*En cas de retard de paiement égal à deux mois, les services repas devront être réglés à l'aide de tickets. Une facture rectificative, sur laquelle sera supprimé la restauration, vous sera alors adressée. Cette mesure est destinée à nous permettre de payer avec régularité la société de restauration.*

**Pour que le système fonctionne correctement, il est indispensable que vous conserviez la facture annuelle à votre disposition tout au long de l'année pour veiller, suivant le mode de règlement choisi, soit à l'approvisionnement de votre compte, soit au respect des échéances.**

**Ne pas hésiter à nous interroger en cas de difficulté.**

**PS 1** : En cas de retard de paiement pour le règlement des tickets (restauration), un rappel peut vous être adressé. Au deuxième rappel, l'économat établit une facture. L'établissement de cette facture vous coûtera en sus 6 euros.

**PS 2** : Adhésion annuelle à l'association de parents d'élèves (APEL) : cette adhésion est facultative. L'appel de cotisation est joint avec la facture annuelle. Si vous ne souhaitez pas adhérer à l'association, vous pourrez l'indiquer à l'aide du coupon qui vous sera fourni.

